



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-05-040

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS

SEANCE
DU 10 AVRIL 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 35

DATE DE CONVOCATION :
29 MARS 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Daniel FROMENT

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERFEL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLÉ-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :
Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 30 présents, 18 absents et 5 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) Décisions du Président :

- Décision 2018-003 : Signature de la proposition financière de la société PULSAR – 25 Rue du Cerf - 95270 Luzarches concernant le module gestion interne des réunions pour le site en création pour un montant de 2 400€,00 TTC,
- Décision 2018-004 : Signature de la proposition du Centre de Gestion de l'Oise, pour une mission de conseil en organisation accompagnement méthodologique concernant la refonte de l'architecture du régime indemnitaire pour un montant forfaitaire de 1 848,00 TTC,
- Décision 2018-005 : Signature de la proposition financière de la société JPC PARTNER - 28 Bd de Belfort – 59100 Roubaix, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et technique concernant la passation d'un nouveau marché pour la collecte en porte à porte sur le territoire de la CCSSO suite à l'infructuosité du lot n°1 du précédent marché, pour un montant forfaitaire de 12 480,00 TTC,

B) Délibérations du Bureau Communautaire :

- Délibération 2018-BC-01-001 : Désignation du secrétaire de séance,
- Délibération 2018-BC-01-002 : Approbation et habilitation de signature de la convention d'honoraires d'avocat,
- Délibération 2018-BC-01-003 : Initiative Oise Sud – renouvellement de la convention, participation 2018 et habilitation de signature du Président,
- Délibération 2018-BC-01-004 : Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) – cotisation 2018,
- Délibération 2018-BC-01-005 : Cap'Oise Hauts de France : cotisation 2018,
- Délibération 2018-BC-01-006 : Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) : participation 2018,
- Délibération 2018-BC-01-008 : Renouvellement et habilitation de signature de la convention de mise à disposition du personnel 2018 avec le Centre De Gestion de l'Oise,

- Délibération 2018-BC-01-009 : Service Départemental d'Incendie d'exonération au titre de la redevance spéciale pour la collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le 16 AVR. 2018
ID : 060-200066975-20180410-DEL2018CC05040-DE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cet exposé.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu De la transmission en Sous-préfecture, Le : 13 AVR. 2018 Et de l'affichage le : 16 AVR. 2018		Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis, Le : 13 AVR. 2018
 Le Président,		 Le Président,
Philippe CHARRIER		Philippe CHARRIER